

**TOUTES
ET TOUS
EN GRÈVE**

**JEUDI
29 SEPT.**

- **POUR AUGMENTER
NOS SALAIRES !**
- **POUR SAUVER
LES LYCÉES PROS !**

REVALORISATION IMMÉDIATE POUR TOUTES ET TOUS !

La situation actuelle d'inflation des prix et du coût de la vie appelle des mesures d'urgence. Dans la Fonction publique, nous ne pouvons nous satisfaire de la revalorisation de 3.5 % du point d'indice, nettement insuffisante face à l'urgence à relever l'ensemble des rémunérations de 10 % au moins dès maintenant pour toutes et tous. Dans nos métiers, il en va de l'attractivité et de la sauvegarde du service public de l'enseignement professionnel. Il faut cesser les politiques de revalorisation à coup de primes et d'heures supplémentaires. Le **SNUEP-FSU** revendique un rattrapage immédiat de 300 euros net, l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation. Nous exigeons une revalorisation pour toutes et tous, pour les début, milieu et fin de carrière ! Revaloriser l'enseignement professionnel public passe aussi par la revalorisation de ses personnels !



LE RECRUTEMENT S'EFFONDRE : POUR L'AMÉLIORATION DE NOS SALAIRES ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL !

Nos salaires faibles et nos conditions de travail toujours plus difficiles du fait des réformes successives et des publics accueillis n'encouragent plus à passer les concours de recrutement ni même à candidater sur des postes de contractuel·les.

1450 postes de PLP ont été perdus sur le quinquennat précédent. En 2021, 3275 postes n'ont pas été utilisés – soit environ 2 profs manquants par établissement toute l'année. Les élèves de la voie pro se retrouvent ainsi fréquemment sans enseignant·e.

Cette année encore 491 postes sur 1870 ne seront pas pourvus et, avec la réforme de la formation et la gestion catastrophique des affectations par le ministère et les rectorats, ce sont plus de 500 postes de PLP qui seront perdus pour cette rentrée. Le ministère recrute ainsi de plus en plus de contractuel·les, sans formation (15 % des enseignant·es en 2021-2022 contre 10 % en 2016-2017). Or, ce n'est pas la solution !

L'attractivité ne pourra s'améliorer qu'en augmentant les salaires et en améliorant les conditions de travail, dégradées ces dernières années par les réformes successives.

**PUBLIC / PRIVÉ : LE 29 SEPTEMBRE, ON SE FAIT ENTENDRE !
RV MANIFESTATION JEUDI 29 SEPTEMBRE**



RÉFORME VOIE PRO MACRON : UN DÉSASTRE ANNONCÉ !

La voie pro placée sous double tutelle !

La voie pro scolaire est dorénavant placée sous une double tutelle ministérielle : à la fois celle de l'Éducation nationale et celle du Travail (première fois depuis 1920). Pour le patronat, la formation professionnelle des jeunes devrait se limiter à ses besoins locaux et immédiats. Pour le SNUEP-FSU, si elle doit bien être en lien avec les besoins généraux et économiques d'un pays, elle doit tout d'abord participer à l'élévation générale des

qualifications en apportant une formation solide et globale, équilibrée entre savoirs pros et généraux.

Le gouvernement abandonne un peu plus le caractère émancipateur de la formation des jeunes et promeut une vision patronale étreinte : réduire la formation aux simples apprentissages de gestes professionnels. Les LP se transformeraient en établissements de formatage à l'emploi.

Le leurre de l'apprentissage



L'apprentissage bénéficie actuellement d'une promotion tapageuse. Il serait la solution magique au chômage, à la reprise économique, à l'insertion voire à l'échec scolaire et il fait l'objet de largesses financières

(12 mds d'euros d'argent public consacrés à son développement).

Or en quoi constitue-t-il un modèle à suivre lorsque les jeunes retenus sont essentiellement masculins et plutôt blancs, lorsque les places ne sont proposées que pour un nombre restreint de filières ?

Le plan *1 jeune 1 solution* a déjà bénéficié de 11 mds d'euros versées aux entreprises sans condition d'embauche alors que les LP publics sont seulement dotés de 4,6 mds d'euros pour 630 000 jeunes.

40 % des jeunes qui s'engagent dans l'apprentissage n'arrivent pas au bout, et près de 3/4 d'entre eux stoppent net leur contrat, grossissant ainsi le nombre de NEET. La solution du gouvernement est d'intégrer ces apprenti-es dans les classes de LP, sans dépense supplémentaire, le temps qu'ils-elles retrouvent un contrat.

Les apprenti-es intégrés-es représentent une économie conséquente pour le ministère et lui permet de répondre aux exigences des organisations patronales qui réclament de la main d'œuvre disponible, gratuite et « volontaire ». Peu importe les conséquences sur l'organisation des établissements et des vies scolaires, l'intérêt n'est certainement pas la formation des jeunes.

En orientant massivement les jeunes vers l'apprentissage, c'est la voie professionnelle publique, ses personnels et son savoir-faire que l'on raye d'un trait.

Doublement des PFMP : le statut des LP et des PLP menacés

Le président Macron annonce vouloir doubler le nombre de PFMP en classe de terminale (16 semaines en bac pro et 12-14 semaines en CAP) et vouloir rémunérer les élèves (500 euros élèves/majeurs ; 200 euros/mineurs).

Rappel ↩

En 2009, le passage du bac pro de 4 à 3 ans, avec la réforme Darcos, a supprimé une année entière d'enseignement aux élèves.

En 2018, la réforme Blanquer a encore supprimé des heures (- 3 à 4 h/semaine). Avec les secondes à familles de métiers, dans les faits, les élèves ne bénéficient plus que de 2 années dans les matières professionnelles pour préparer leur bac pro.

Ainsi, depuis plus de 10 ans, on assiste à une baisse continue du temps alloué à la formation initiale des élèves de la voie pro et à un alignement de la voie professionnelle publique sur le système de l'apprentissage.

En 2023, si le projet de Macron aboutit, la formation à un métier ne s'effectuera que sur une année, en 1^{re}. Qui peut croire qu'apprendre « *sur le tas* » des gestes professionnels constitue une formation sérieuse à un métier ? Faire croire que l'entreprise serait formatrice est un leurre.

À travers ce projet de réforme, un enjeu de taille est passé sous silence : la pérennité du statut des PLP et l'existence du lycée professionnel public.